

Motion de la section CNU-34 sur l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche

La 34ème section du CNU, réunie les 12 et 13 février 2019 pour procéder à la qualification aux fonctions de maître de conférences, manifeste sa vive préoccupation quant à la dégradation continue des conditions d'emploi pérenne dans l'enseignement supérieur.

Nous qualifions tous les ans des candidat.e.s aux dossiers de recherche et d'enseignement remarquables, tout en sachant qu'une infime minorité d'entre elles et eux aura accès à des postes permanents.

Dans un contexte de désengagement du financement public, qui conduit à la diminution du nombre de postes, ces docteur.e.s sont toujours plus contraint.e.s à allonger et multiplier les contrats post-doctoraux.

Cette situation est extrêmement dommageable

- pour les intéressé.e.s, qui vivent des situations de précarité prolongée angoissantes et pénalisantes et se trouvent ainsi dans l'impossibilité de mener des projets de recherche sur le moyen terme ou de s'investir véritablement dans des activités d'enseignement ;
- pour nos laboratoires, où le manque de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s permanents ne fait qu'aggraver la parcellisation des recherches déjà provoquée par le financement quasi exclusif sur projets ;
- pour nos universités, où la diminution du nombre d'enseignant.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s permanent.e.s conduit à la dégradation des conditions de formation, d'encadrement et d'accompagnement des étudiant.e.s.

Motion adoptée à l'unanimité.